

racle au sort de Philipeaux; Lesage-Senault, esprit sage, mais ennemi prononcé de toute contre-révolution; Lecointre enfin, l'adversaire si opiniâtre de Billaud, Collot et Barrère, Lecointre qui avait été déclaré calomniateur cinq mois auparavant, pour avoir dénoncé les sept membres restants des anciens comités, vinrent se replacer au côté gauche. — Vous ne savez pas ce que vous faites, dit Thuriot à ses collègues; ces hommes ne vous le pardonneront jamais. Lecointre proposa une distinction. — Rappelez, dit-il, les députés proscrits, mais examinez quels sont ceux qui ont pris les armes contre leur patrie en soulevant les départements, et ceux-là ne les rappelez pas au milieu de vous. — Tous, en effet, avaient pris les armes. Louvet n'hésita pas à en convenir, et proposa de déclarer que les départements qui s'étaient soulevés en juin 93 avaient bien mérité de la patrie. Ici Tallien se leva, effrayé de la hardiesse des girondins, et repoussa les deux propositions de Lecointre et de Louvet. Elles furent toutes deux mises au néant. Tandis qu'on venait de réintégrer les girondins proscrits, on déféra à l'examen du comité de sûreté générale, Pache, Bouchotte et Garat.

De telles résolutions n'étaient pas faites pour calmer les esprits. La disette croissante obligea

enfin de prendre une mesure qu'on différait depuis plusieurs jours, et qui devait porter l'irritation au comble, c'était de mettre les habitants de Paris à la ration. Boissy-d'Anglas se présenta à l'assemblée le 25 ventôse (16 mars), et proposa, pour éviter les gaspillages et pour assurer à chacun une part suffisante de subsistances, de réduire chaque individu à une certaine quantité de pain. Le nombre d'individus composant chaque famille devait être indiqué sur la carte, et il ne devait plus être accordé chaque jour qu'une livre de pain par tête. A cette condition, on pouvait promettre que la ville ne manquerait pas de subsistances. Le montagnard Romme proposa de porter la ration des ouvriers à une livre et demie. Les hautes classes, dit-il, avaient les moyens de se procurer de la viande, du riz, des légumes; mais le bas peuple pouvant tout au plus acheter le pain, devait en avoir davantage. On admit la proposition de Romme, et les thermidoriens regrettèrent de ne l'avoir pas faite eux-mêmes, pour se donner l'appui du peuple, et le retirer à la Montagne.

A peine ce décret était-il rendu, qu'il excita une extrême fermentation dans les quartiers populeux de Paris. Les révolutionnaires s'efforcèrent d'en aggraver l'effet, et n'appelèrent

plus Boissy-d'Anglas que *Boissy-famine*. Le surlendemain 27 ventôse (18 mars), jour où, pour la première fois, le décret fut mis à exécution, il s'éleva un grand tumulte dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau. Il avait été distribué aux six cent trente-six mille habitants de la capitale dix-huit cent quatre-vingt-dix-sept sacs de farine. Trois cent vingt-quatre mille citoyens avaient reçu la demi-livre de plus, destinée aux ouvriers travaillant de leurs mains. Néanmoins il parut si nouveau au peuple des faubourgs d'être réduit à la ration, qu'il en murmura. Quelques femmes, habituées des clubs, et toujours promptes à se soulever, s'armèrent dans la section de l'Observatoire. Les agitateurs ordinaires de la section se joignirent à elles. Ils voulaient aller faire une pétition à la convention; mais il fallait pour cela une assemblée de toute la section, et il n'était permis de se réunir que le décadi. Néanmoins on entourra le comité civil, et on lui demanda avec menaces les clefs de la salle des séances, et sur son refus, on exigea qu'il détachât un de ses membres pour accompagner le rassemblement jusqu'à la convention. Le comité y consentit, et donna un de ses membres pour régulariser le mouvement et empêcher des désordres. La même chose se passait au

même instant dans la section du Finistère. Un rassemblement s'y était formé, et il vint se réunir à celui de l'Observatoire. Les deux se confondirent, et marchèrent ensemble vers la convention. L'un des meneurs se chargea de porter la parole, et fut introduit avec quelques pétitionnaires à la barre. Le reste du rassemblement demeura aux portes, faisant un bruit affreux. — «Le pain nous manque, dit l'orateur de la députation; nous sommes prêts à regretter tous les sacrifices que nous avons faits pour la révolution.» — A ces mots l'assemblée, remplie d'indignation, l'interrompit brusquement, et une foule de membres se levèrent pour réprimer l'inconvenance de ce langage. — Du pain! du pain! s'écrièrent les pétitionnaires en frappant sur la barre. A cette insolente réponse, l'assemblée voulait qu'on les fit sortir de la salle. Pourtant le calme se rétablit, l'orateur acheva sa harangue, et dit que jusqu'à ce qu'on eût satisfait aux besoins du peuple, ils ne crieraient que *Vive la république!* Le président Thibaudeau répondit avec fermeté à ce discours séditieux, et, sans inviter les pétitionnaires à la séance, les renvoya à leurs travaux. Le comité de sûreté générale, qui avait déjà réuni quelques bataillons des sections, fit dégager les portes de l'assemblée, et dispersa le rassemblement.

Cette scène produisit une grande impression sur les esprits. Les menaces journalières des jacobins répandus dans les sections des faubourgs; leurs placards incendiaires où ils annonçaient une insurrection sous huit jours, si les patriotes n'étaient pas déchargés de toute poursuite, et si la constitution de 93 n'était pas mise en vigueur; leurs conciliabules presque publics tenus dans les cafés des faubourgs; enfin ce dernier essai d'un mouvement, révélèrent à la convention l'intention d'un nouveau 31 mai. Le côté droit, les girondins rentrés, les thermidoriens, tous également menacés, songèrent à prendre des mesures pour prévenir une nouvelle attaque contre la représentation nationale. Sieyes, qui venait de reparaitre sur la scène et d'entrer au comité de salut public, proposa aux comités réunis une espèce de loi martiale, destinée à prévenir de nouvelles violences contre la convention. Ce projet de loi déclarait séditieux tout rassemblement où l'on proposerait d'attaquer les propriétés publiques ou particulières, de rétablir la royauté, de renverser la république et la constitution de 93, de se rendre au Temple ou à la convention, etc. Tout membre d'un pareil rassemblement était passible de la déportation. Si, après trois sommations des magistrats, le ras-

semblement ne se dissipait pas, la force devait être employée; toutes les sections voisines, en attendant la réunion de la force publique, devaient envoyer leurs propres bataillons. L'insulte faite à un représentant du peuple était punie de la déportation; l'outrage avec violence, de la peine de mort. Une seule cloche devait rester dans Paris, et être placée au pavillon de l'Unité. Si un rassemblement marchait sur la convention, cette cloche devait sonner le tocsin sur-le-champ. A ce signal, toutes les sections étaient tenues de se réunir, et de marcher au secours de la représentation nationale. Si la convention était dissoute ou gênée dans sa liberté, il était enjoint à tous les membres qui pourraient s'échapper, de partir sur-le-champ de Paris, et de se rendre à Châlons-sur-Marne. Tous les suppléants, tous les députés en congé et en mission avaient ordre de se réunir à eux. Les généraux devaient aussitôt leur envoyer des troupes de la frontière, et la nouvelle convention formée à Châlons, seule dépositaire de l'autorité légitime, devait marcher sur Paris, délivrer la portion opprimée de la représentation nationale, et punir les auteurs de l'attentat.

Les comités accueillirent ce projet avec empressement. Sieyes fut chargé d'en faire le rap-

port, et de le présenter le plus tôt possible à l'assemblée. Les révolutionnaires, de leur côté, enhardis par le dernier mouvement, trouvant dans la disette une occasion des plus favorables, voyant le danger croître pour leur parti, et le moment fatal s'approcher pour Billaud, Collot, Barrère et Vadier, s'agitèrent avec plus de violence, et songèrent sérieusement à combiner une sédition. Le club électoral et la société populaire des Quinze-Vingts avaient été dissous. Les révolutionnaires, privés de ce lieu de refuge, s'étaient répandus dans les assemblées de section, qui se tenaient tous les décadi : ils occupaient les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, les quartiers du Temple et de la Cité. Ils se voyaient dans des cafés placés au centre de ces différents quartiers ; ils projetaient un mouvement, mais sans avoir ni un plan ni des chefs bien avoués. Il se trouvait parmi eux plusieurs hommes compromis, ou dans les comités révolutionnaires, ou dans différentes fonctions, qui avaient beaucoup d'influence sur la multitude ; mais aucun d'eux n'avait une supériorité décidée. Ils se balançaient les uns les autres, s'entendaient assez mal et n'avaient surtout aucune communication avec les députés de la Montagne.

Les anciens meneurs populaires toujours al-

liés soit à Danton, soit à Robespierre, aux chefs du gouvernement, leur avaient servi d'intermédiaires pour donner le mot d'ordre à la populace. Mais les uns et les autres avaient péri. Les nouveaux meneurs étaient étrangers aux nouveaux chefs de la Montagne : ils n'avaient de commun avec eux que leurs dangers et leur attachement à la même cause. D'ailleurs les députés montagnards, restés en minorité dans les assemblées, et accusés sans cesse de conspirer pour recouvrer le pouvoir, comme il arrive à tous les partis battus, étaient réduits à se justifier chaque jour, et obligés de protester qu'ils ne conspiraient pas. Le résultat ordinaire d'une telle position est d'inspirer le désir de voir conspirer les autres et la répugnance à conspirer soi-même. Aussi les montagnards disaient chaque jour : *Le peuple se soulèvera ; il faut qu'il se soulève ;* mais ils n'auraient pas osé se concerter avec lui pour amener ce soulèvement. On citait bien des propos imprudents de Duhem et de Maribon-Montaud dans un café ; l'un et l'autre avaient assez peu de réserve et de mesure pour les avoir proférés. On répétait des déclamations de Léonard Bourdon à la société sectionnaire de la rue du Vert-Bois : elles étaient vraisemblables de sa part ; mais aucun d'eux ne cor-

respondait avec les patriotes. Quand à Billaud, Collot, Barrère, plus intéressés que d'autres à un mouvement, ils craignaient, en y prenant part, d'aggraver leur position, déjà fort périlleuse.

Les patriotes marchaient donc tout seuls, sans beaucoup d'ensemble, comme il arrive toujours lorsqu'il n'y a plus de chefs assez marquants. Ils couraient les uns chez les autres, se donnaient le mot de rue à rue, de quartier à quartier, et s'avertissaient que telle ou telle section allait faire une pétition ou essayer un mouvement. Au commencement d'une révolution, lorsqu'un parti est à son début, qu'il a tous ses chefs, que le succès et la nouveauté entraînent les masses à sa suite, qu'il déconcerte ses adversaires par l'audace de ses attaques, il supplée à l'ensemble, à l'ordre par l'entraînement : au contraire, lorsqu'il est une fois réduit à se défendre, qu'il est privé d'impulsion, connu de ses adversaires, il aurait plus que jamais besoin de la discipline. Mais cette discipline, presque toujours impossible, le devient tout-à-fait lorsque les chefs influents ont disparu. Telle était la position du parti patriote en ventôse an III (fin mars) : ce n'était plus le torrent du 14 juillet, des 5 et 6 octobre, du 10 août, du 31 mai, c'était la réunion de quel-

ques hommes aguerris par de longues discordes sérieusement compromis, pleins d'énergie et d'opiniâtreté, mais plus capables de combattre avec désespoir que de vaincre.

Suivant l'ancienne coutume de faire précéder tout mouvement par une pétition impérieuse et pourtant mesurée, les sections de Montreuil et des Quinze-Vingts, compromises dans le faubourg Antoine, en rédigèrent une analogue à toutes celles qui avaient été faites avant les grandes insurrections. Il fut convenu qu'elle serait présentée le 1<sup>er</sup> germinal (21 mars). C'était ce jour même que les comités avaient résolu de proposer la loi de grande police, imaginée par Sieyès. Outre la députation qui devait présenter la pétition, une réunion de patriotes avait eu soin de se rendre vers les Tuileries; ils y étaient accourus en foule, et, comme de coutume, ils formaient des groupes nombreux dont le cri était : *Vive la convention! vive les jacobins! à bas les aristocrates!* Les jeunes gens à cheveux retroussés, à collet noir, avaient débordé aussi du Palais-Royal aux Tuileries, et formaient des groupes opposés criant : *Vive la convention! à bas les terroristes!* Les pétitionnaires furent introduits à la barre : le langage de leur pétition était extrêmement mesuré. Ils rappelèrent les souffrances du peu-

ple, sans y mettre aucune amertume; ils combattirent les accusations dirigées contre les patriotes, sans récriminer contre leurs adversaires. Ils firent remarquer seulement que, dans ces accusations, on méconnaissait et les services passés des patriotes, et la position dans laquelle ils s'étaient trouvés; ils avouèrent, du reste, que des excès avaient été commis, mais en ajoutant que les partis, quels qu'ils fussent, étaient composés par des hommes, et non par des dieux. « Les sections des Quinze-Vingts et « de Montreuil, dirent-ils, ne viennent donc « vous demander pour mesures générales ni « déportation, ni effusion de sang contre tel « ou tel parti, moyens qui confondent la simple « erreur avec le crime; elles ne voient dans les « Français que des frères, diversement organisés, il est vrai, mais tous membres de la « même famille. Elles viennent vous demander « d'user d'un moyen qui est dans vos mains, « et qui est le seul efficace pour terminer nos « tempêtes politiques : c'est la constitution « de 93. Organisez dès aujourd'hui cette constitution populaire, que le peuple français a « acceptée et juré de défendre. Elle conciliera « tous les intérêts, calmera tous les esprits, « et vous conduira au terme de vos travaux. »

Cette proposition insidieuse renfermait tout

ce que les révolutionnaires désiraient dans le moment. Ils pensaient, en effet, que la constitution, en expulsant la convention, ramènerait à la législature, au pouvoir exécutif et aux administrations municipales, leurs chefs et eux-mêmes. C'était là une erreur grave; mais ils l'espéraient ainsi, et ils pensaient que, sans énoncer des vœux dangereux, tels que l'élargissement des patriotes, la suspension de toutes les procédures, la formation d'une nouvelle commune à Paris, ils en trouveraient l'accomplissement dans la seule mise en vigueur de la constitution. Si la convention se refusait à leur demande, si elle ne s'expliquait pas nettement, et ne fixait pas une époque prochaine, elle avouait qu'elle ne voulait pas la constitution de 93. Le président Thibaudeau leur fit une réponse très-ferme, qui finissait par ces mots aussi sévères que peu flatteurs : « La convention « n'a jamais attribué les pétitions insidieuses « qui lui ont été faites, aux robustes et sincères « défenseurs de la liberté qu'a produits le faubourg Antoine. » A peine le président avait-il achevé, que le député Chales se hâta de monter à la tribune, pour demander que la déclaration des droits soit exposée dans la salle de la convention, comme le veut l'un des articles de la constitution. Tallien le remplace à la

tribune. « Je demande, dit-il, à ces hommes  
 « qui se montrent aujourd'hui défenseurs si  
 « ardents de la constitution, à ceux qui sem-  
 « blent avoir adopté le mot de ralliement d'une  
 « secte qui s'éleva à la fin de la constituante,  
 « *la constitution, rien que la constitution*; je leur  
 « demande si ce ne sont pas eux qui l'ont ren-  
 « fermée dans une boîte? » Des applaudisse-  
 « ments d'une part, des murmures, des cris de  
 « l'autre, interrompent Tallien; il reprend au  
 « milieu du tumulte : « Rien, continue-t-il, ne  
 « m'empêchera de dire mon opinion lorsque  
 « je suis au milieu des représentants du peuple.  
 « Nous voulons tous la constitution avec un  
 « gouvernement ferme, avec le gouvernement  
 « qu'elle prescrit; et il ne faut pas que quelques  
 « membres fassent croire au peuple qu'il est  
 « dans cette assemblée des membres qui ne  
 « veulent pas la constitution. Il faut aujourd'hui  
 « même prendre des mesures pour les empê-  
 « cher de calomnier la majorité respectable et  
 « pure de la convention. » — Oui! oui! s'écrie-  
 « t-on de toutes parts. — « Cette constitution,  
 « ajoute Tallien, qu'ils ont fait suivre, non pas  
 « des lois qui devaient la compléter et en rendre  
 « l'exécution possible, mais du gouvernement  
 « révolutionnaire, cette constitution, il faut la  
 « faire marcher et lui donner la vie. Mais nous

« n'aurons pas l'imprudence de vouloir l'exé-  
 « cuter sans lois organiques, afin de la livrer  
 « incomplète et sans défense à tous les enne-  
 « mis de la république. C'est pourquoi je de-  
 « mande qu'il soit fait incessamment un rapport  
 « sur les moyens d'exécuter la constitution, et  
 « qu'il soit décrété, dès à présent, qu'il n'y aura  
 « aucun intermédiaire entre le gouvernement  
 « actuel et le gouvernement définitif. » Tallien  
 « descend de la tribune au milieu des marques  
 « universelles de satisfaction de l'assemblée, que  
 « sa réponse venait de tirer d'embarras. La con-  
 « fection des lois organiques était un prétexte  
 « heureux pour différer la promulgation de la  
 « constitution, et pour fournir un moyen de la  
 « modifier. C'était l'occasion d'une nouvelle ré-  
 « vision, comme celle que l'on fit subir à la con-  
 « stitution de 91. Le député Miaulle, montagnard  
 « assez modéré, approuve l'avis de Tallien, et  
 « admet, comme lui, qu'il ne faut pas précipiter  
 « l'exécution de la constitution; mais il soutient  
 « qu'il n'y a aucun inconvénient à lui donner  
 « de la publicité, et il demande qu'elle soit gra-  
 « vée sur des tables de marbre, et exposée dans  
 « les lieux publics. Thibaudeau, effrayé d'une  
 « telle publicité donnée à une constitution faite  
 « dans un moment de délire démagogique, cède  
 « le fauteuil à Clausel, et monte à la tribune.

« Législateurs, s'écrie-t-il, nous ne devons pas  
 « ressembler à ces prêtres de l'antiquité, qui  
 « avaient deux manières de s'exprimer, l'une  
 « secrète, l'autre ostensible. Il faut avoir le  
 « courage de dire ce que nous pensons sur  
 « cette constitution; et dût-elle me frapper de  
 « mort, comme elle en a frappé, l'année der-  
 « nière, ceux qui ont voulu faire des observa-  
 « tions contre elle, je parlerai. » Après une  
 longue interruption, produite par des applau-  
 dissements, Thibaudeau soutient hardiment  
 qu'il y aurait du danger à publier une consti-  
 tution qui, certainement, n'est pas connue de  
 ceux qui la vantent si fort. « Une constitution  
 « démocratique, dit-il, n'est pas celle où le  
 « peuple exerce lui-même tous les pouvoirs... »  
 Non! non! s'écrient une foule de voix...  
 « C'est, reprend Thibaudeau, celle où, par  
 « une sage distribution de tous les pouvoirs,  
 « le peuple jouit de la liberté, de l'égalité,  
 « et du repos. Or, je ne vois pas cela dans une  
 « constitution qui, à côté de la représentation  
 « nationale, placerait une commune usurpa-  
 « trice ou des jacobins factieux; qui ne don-  
 « nerait pas à la représentation nationale la  
 « direction de la force armée dans le lieu où  
 « elle siège, et la priverait ainsi des moyens  
 « de se défendre et de maintenir sa dignité;

« qui accorderait à une fraction du peuple le  
 « droit d'insurrection partielle, et la faculté de  
 « bouleverser l'état. Vainement on nous dit  
 « qu'une loi organique corrigera tous ces in-  
 « convénients. Une simple loi peut être changée  
 « par la législature, et des dispositions aussi  
 « importantes que celles qui seront renfermées  
 « dans ces lois organiques doivent être immua-  
 « bles comme la constitution elle-même. D'ail-  
 « leurs, les lois organiques ne se font pas en  
 « quinze jours, même en un mois; et, en at-  
 « tendant, je demande qu'il ne soit donné  
 « aucune publicité à la constitution, qu'une  
 « grande vigueur soit imprimée au gouverne-  
 « ment, et que, s'il le faut même, de nouvelles  
 « attributions soient données au comité de salut  
 « public. » Thibaudeau descend de la tribune  
 au milieu des applaudissements décernés à la  
 hardiesse de sa déclaration. On propose aussitôt  
 de fermer la discussion; le président met la  
 clôture aux voix, et l'assemblée presque en-  
 tière se lève pour la prononcer. Les monta-  
 gnards irrités disent qu'on n'a pas eu le temps  
 d'entendre les paroles du président, qu'on ne  
 sait ce qui a été proposé: on ne les écoute pas,  
 et on passe outre. Legendre demande alors la  
 formation d'une commission de onze mem-  
 bres, pour s'occuper sans relâche des lois